



Conditions générales pour les stages équestres internat et externat

1. Un acompte de € 100,- est à verser au compte BE31 2480 1402 8755, pour valider l'inscription avec la communication « acompte stage » + période + le nom de l'enfant.
2. Le solde doit être viré sur le même compte pour le lundi qui précède le début du stage ou payé sur place lors du début du stage.
3. L'assurance individuelle équitation est obligatoire, et à payer à l'inscription. Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident si vous n'avez pas contracté cette assurance.